

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 245-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.671

Déposée le: 17.11.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 23.11.2017

N° d'ACE: 464/2018 du 2 mai 2018
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –



Français précoce: une nouvelle étude fait état de coûts élevés au regard d'une faible utilité

Dans le cadre de mon activité d'enseignante, j'ai pu constater qu'un nombre considérable de membres du corps enseignant et d'élèves étaient débordés par le projet d'école intégrative. C'est pourquoi une évaluation précise du projet « Passepartout » s'impose avant qu'il ne soit introduit à grande échelle. D'autant plus que les ressources financières qu'il faudrait mobiliser pour sa réalisation sont importantes.

C'était l'objet d'une motion déposée en 2011 :

1. Faire examiner scientifiquement si les enfants qui ont appris le français dès la troisième année du degré primaire sont mieux préparés dans les différentes matières linguistiques que les enfants qui ont commencé le français seulement en cinquième année du degré primaire.
2. Confier cette analyse à une institution indépendante.
3. Suspendre le projet « Passepartout », à moins que dans les tests d'évaluation, les résultats des enfants qui ont étudié le français avec ces moyens didactiques ne soient sensiblement meilleurs.

Le Conseil-exécutif avait toutefois fait avancer le projet autour des manuels « Mille-feuilles » et « Clin d'œil » trop loin pour entendre nos demandes et les doutes d'un grand nombre de membres du corps enseignant concernant l'utilisation de ces moyens pédagogiques coûteux et l'approche pédagogique qui les sous-tend.

Une intervention similaire de 2015, qui demandait une comparaison entre les dernières classes ayant étudié avec le manuel « Bonne chance » pendant cinq ans et les classes ayant étudié selon la nouvelle méthode avec les manuels « Mille-feuilles » et « Clin d'œil » pendant sept ans, a été rejetée par le directeur de l'instruction publique. Ce, alors même que de nombreux enseignants et enseignantes, mais aussi et surtout des écoles participant au projet, se sont plaints de l'absence de résultats, invoquant que les nouveaux manuels n'ont pas de lien avec l'univers des écoliers et écolières.

Aujourd'hui, c'est une enseignante du secondaire expérimentée qui a elle-même travaillé avec les manuels de « Passepartout » qui prend le relais. Ayant repris ses études à l'Université de Fribourg sur le plurilinguisme, elle a effectué, dans le cadre de son travail de master, une étude comparative des classes qui ont étudié avec ces différents manuels (« Bonne chance » et « Mille-feuilles »/« Clin d'œil ») durant le même nombre de leçons (environ 600).

Les résultats de cette étude sont décevants, car ils montrent que les performances linguistiques des enfants qui ont appris avec les nouveaux matériels pédagogiques étaient considérablement moins bonnes, et que les résultats des deux groupes étaient à peu près identiques par ailleurs.

Le Conseil-exécutif est dès lors chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Cette étude est-elle connue ?
2. Quelles conclusions faut-il en tirer ?
3. Combien de millions le canton de Berne a-t-il dépensés depuis l'introduction de cette méthode ?
4. Combien a coûté jusqu'à présent la formation du corps enseignant participant au projet « Passepartout » ?
5. Combien de leçons supplémentaires (qu'à l'époque de « Bonne Chance ») ont été données ?
6. Combien ces leçons supplémentaires ont-elles coûté ?

Motivation de l'urgence : l'étude a été qualifiée d'excellente par des spécialistes et n'est donc pas négligeable. Elle devrait être mise à la disposition tant du corps enseignant que des parents et des autorités communales. Les conséquences que cela entraîne doivent être tirées avec l'ensemble des parties prenantes. En raison des dépenses élevées que cause un seul manuel, les communes sont lourdement mises à contribution. Le corps enseignant, les écoles participantes, mais aussi les parents nous mettent sous une pression croissante les représentantes et représentants du peuple que nous sommes. Il est donc nécessaire d'agir.

Réponse du Conseil-exécutif

Contrairement aux suppositions de la motionnaire, le projet d'enseignement des langues étrangères « Passepartout » fait l'objet d'une évaluation scientifique.

L'Institut de plurilinguisme de l'Université de Fribourg analyse actuellement, sur mandat des cantons participant au projet et dans le cadre d'une étude scientifique, si les élèves atteignent les objectifs d'apprentissage fixés pour le français à la fin du degré primaire et à la fin de la scolarité obligatoire.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit sur les différentes questions posées :

Question 1 :

Oui, la Direction de l'instruction publique connaît ce travail de master.

Question 2 :

La Direction de l'instruction publique est d'avis qu'aucune conclusion ne peut être tirée de ce travail de master. En effet, il n'est pas possible d'analyser une thématique si complexe de façon assez approfondie dans le cadre d'un travail de master. Ces résultats ne sont d'ailleurs pas cités dans des publications scientifiques.

Les cantons participant au projet « Passepartout » tireront cependant les conclusions nécessaires sur la base des résultats de l'étude scientifique susmentionnée réalisée par l'Université de Fribourg.

Question 3 :

Les éditions Schulverlag plus AG sont chargées de l'élaboration et de la production des manuels. Elles ont investi quelque 11 millions de francs dans la réalisation de ces ouvrages. Le canton de Berne n'a pas versé de subventions pour l'élaboration des manuels. Les communes sont chargées de financer elles-mêmes l'achat du matériel didactique.

Question 4 :

La formation du corps enseignant participant au projet a coûté jusque-là environ 10 millions de francs.

Question 5 :

Au total, de la troisième année du degré primaire à la dernière année du degré secondaire I, deux leçons hebdomadaires sur une base annuelle (LHBA) ont été ajoutées à la grille horaire. Ces leçons supplémentaires sont nécessaires pour commencer l'enseignement du français en troisième année du degré primaire.

Question 6 :

Ces deux LHBA supplémentaires engendrent des frais de traitement bruts de 4,4 millions de francs (répartis entre le canton et les communes).

Destinataire

- Grand Conseil